Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

Séance publique d'information

Novembre 2022

Photo: Philippe Legault (Le Monde en images)

ENGLOBE

Ordre du jour

1. Introduction
2. Mise en contexte du PRMHH
3. Résumé de la démarche
4. Présentation de la stratégie de conservation
5. Période de questions

Introduction

1

ENGLOBE

1.1 Qu’est-ce qu’un milieu humide?

- Définition : Les milieux humides sont des sites saturés d’eau ou inondés durant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol et de la végétation.
- Il existe 4 types de milieux humides : étang, marais, marécage et tourbière

1.1.1 Étang

- Aussi appelé eau peu profonde, l’étang est caractérisé par la présence d’eau d’une profondeur de moins de 2 m en étiage et par une végétation aquatique composée de plantes flottantes ou submergées ou émergentes.

- L’étang peut avoir été créé par un castor. On peut trouver par exemple des nénuphars dans ce type de milieu humide.

- Les étangs vernaux sont des étangs forestiers sont des plans d’eau saisonniers qui s’assèchent durant l’été.

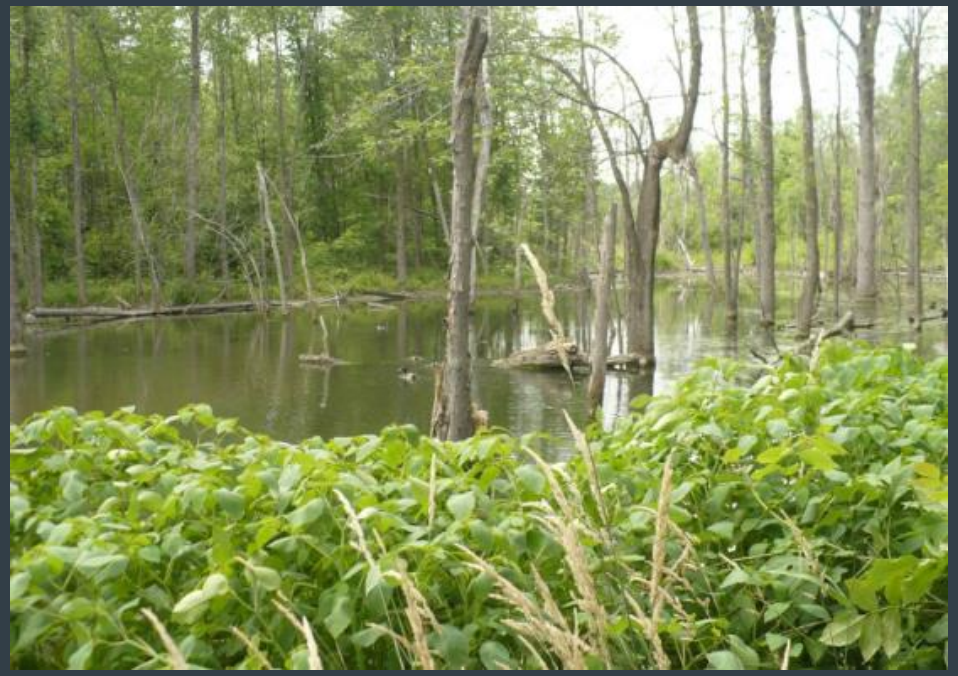

ENGLOBE

1.1.2 Marais

- Milieu ouvert, inondé de façon permanente ou temporaire, caractérisation par une végétation herbacée. On les retrouve surtout en bordure des cours d'eau ou des lacs. Les arbres ou les arbustes, lorsque présents, y couvrent moins de 25 % de la superficie.
- On retrouve par exemple la quenouille dans les marais. Le marais peut également être appelé prairie humide lorsqu'il n'est pas connecté au réseau hydrographique et dominé par les graminées.

ENGLOBE

1.1.3 Marécage

- Le marécage est caractérisé par la présence d’un couvert de plus de 25 % d’arbres ou d’arbustes. Le sol du marécage est de type minéral (sable, loam, argile, gravier). Il peut être inondé de façon permanente ou temporaire.

- Par temps sec, les marécages peuvent être asséchés et ressembler à une forêt.

ENGLOBE

1.1.4 Tourbière

- Milieu humide dont le sol est constitué de tourbe, résultant d'un accumulation d'au moins 30 cm de matière organique. La décomposition des débris végétaux est plus lente dans les tourbières, ce qui résulte en une accumulation de matière organique.
- La tourbière peut être ouverte ou boisée si le couvert d'arbres est supérieur à 25 %.
- Il existe deux grands types de tourbières : les tourbières **ombrotrophes** où l'eau provient des précipitations et qui sont dominés par les sphaignes et des éricacées et les tourbières **minérotrophes** qui sont alimentés par des écoulements de surface et qui sont dominés par les mousses brunes et les cypéracées.

ENGLOBE

1.2 Qu’est-ce qu’un milieu hydrique?

- Sont notamment des milieux hydriques :
  - un lac, un cours d’eau, y compris l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les mers qui entourent le Québec;
  - les rives, le littoral et les zones inondables des milieux visés au paragraphe 1°, tels que définis par règlement du gouvernement

1.3 Quelle est l'utilité d'un milieu humide ou hydrique?

Les principales fonctions écologiques des milieux humides et hydriques :

- La filtration des polluants
- La rétention des sédiments
- La protection contre l'érosion
- Écran-solaire et brise-vent naturel
- La recharge de la nappe phréatique
- La diminution des risques d'inondation et de sécheresse
- La séquestration du carbone
- Le rôle d'habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction de différentes espèces
- La qualité du paysage

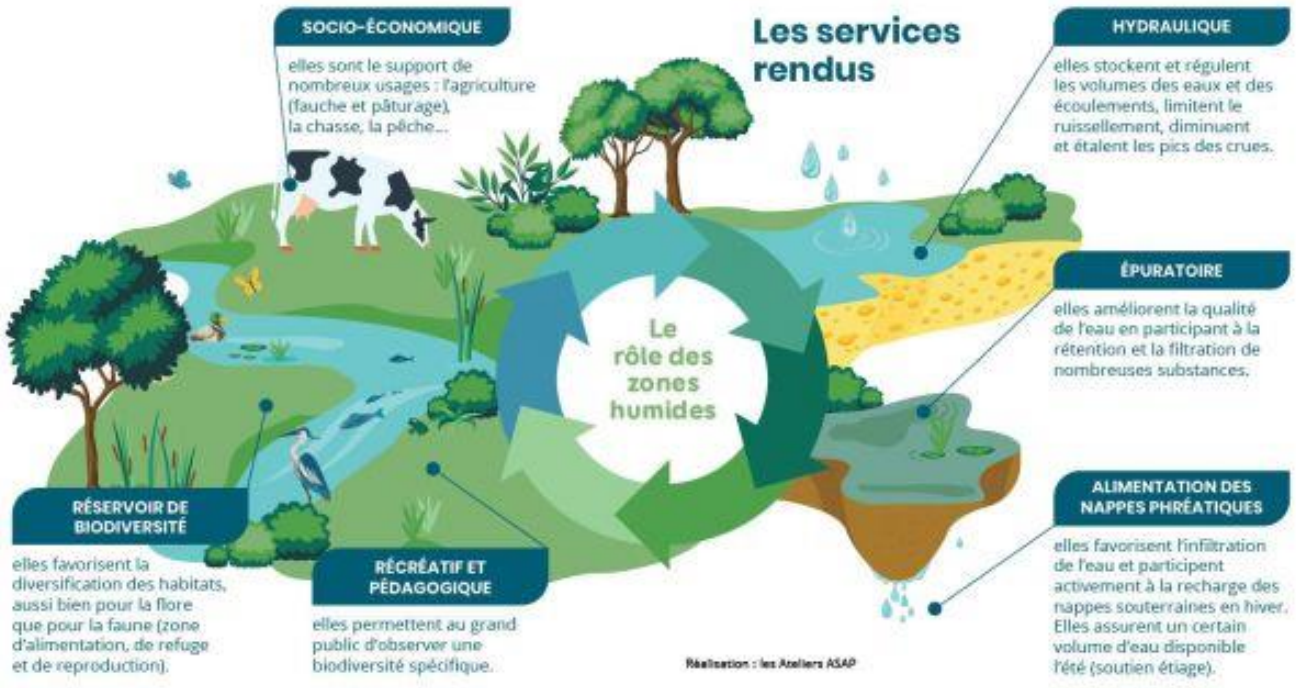

1.4 Le PRMHH, une approche par bassin versant

- L'approche par bassin versant est une approche adaptée en terme de développement durable pour l'environnement. Toutes les activités à l'intérieur du bassin versant peuvent affecter la qualité de l'eau.

- Avantages de la gestion par bassin versant :

  - Incite les acteurs du milieu à se concerter;
  - Sensibilise la population à l'état de la qualité de l'eau;
  - Responsabilise les utilisateurs de la ressource;
  - Permet une approche globale du territoire;
  - Permets de circonscrire les zones sensibles et de déterminer les problématiques concernant la qualité de l'eau;
  - Cible des objectifs communs, ce qui permet des économies de temps et d'argent ce qui entraîne une économie de temps et d'argent;
  - Permet une adéquation entre les actions afin d'optimiser la résolution de problème, de conserver ou améliorer la qualité de l'eau et d'agir de façon concrète en terme de prévention.

1.4.1 Qu'est-ce qu'un bassin versant?

- Un bassin versant est une partie de territoire dont toutes les précipitations sont recueillies et s'écoulent vers un même cours d'eau.
- Les lignes de partage des eaux délimitent le bassin versant. Ces lignes de partage sont généralement des frontières naturelles qui sont définies par les points les plus élevés sur le territoire et elles déterminent la direction des eaux vers le cours d'eau principal.

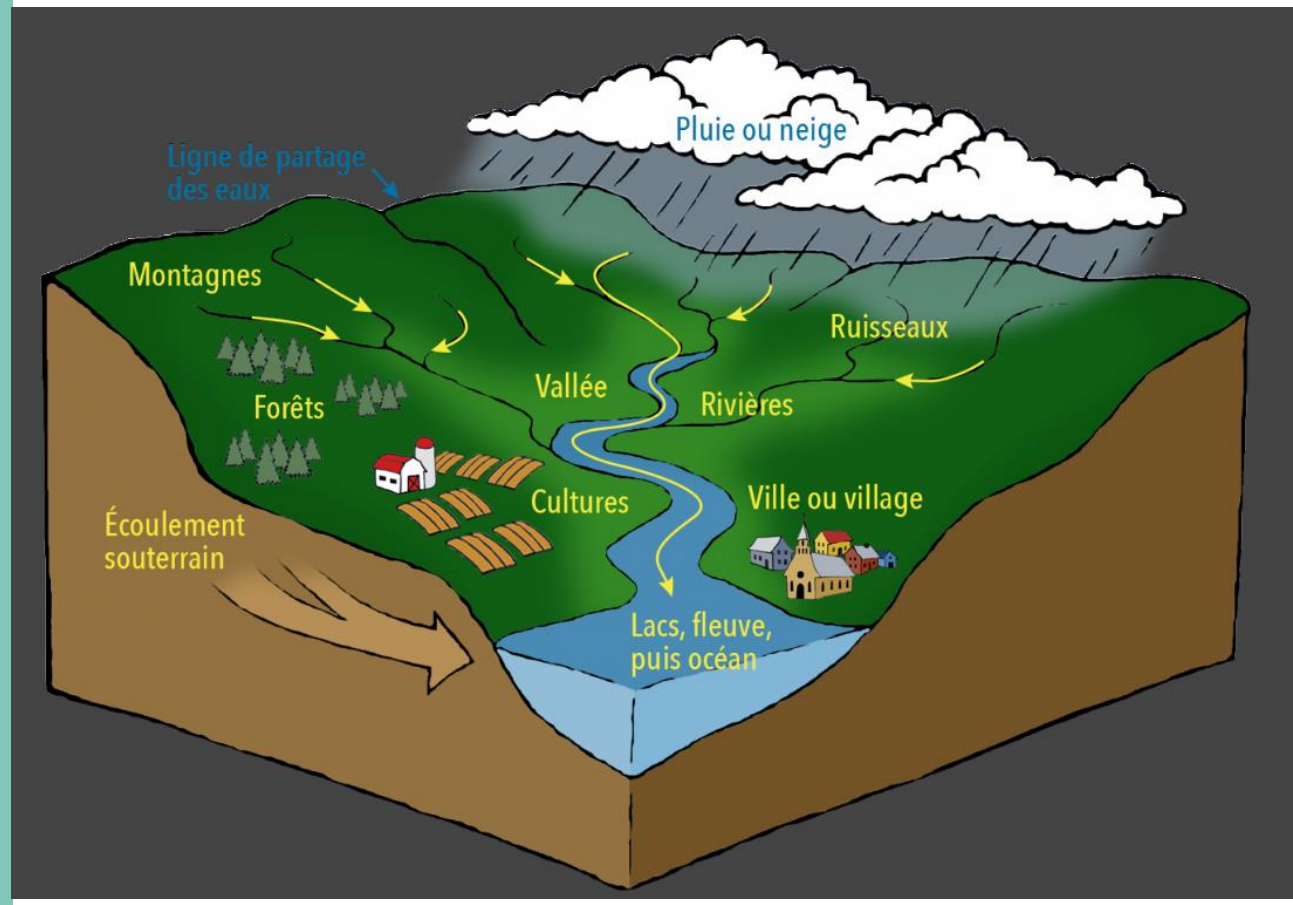

Mise en contexte du PRMHH

2

ENGLOBE

2.1 Mise en contexte du PRMHH

- Obligation légale pour les MRC de produire un PRMHH (avant 16 juin 2022)
- Article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés:
  - *Une municipalité régionale de comté doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de son territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné. Un tel plan ne doit toutefois pas viser les autres terres du domaine de l'État.*

2.1 Mise en contexte du PRMHH

- Le Guide d'élaboration du PRMHH:
  - Cadre à suivre défini par le MELCC;
  - Critères d'analyse du PRMHH (novembre 2021).
- Consultations obligatoires (*article 15.3*):
  - Organismes de bassin versant
  - Tables de concertation régionale
  - Conseils régionaux de l'environnement
  - MRC voisines

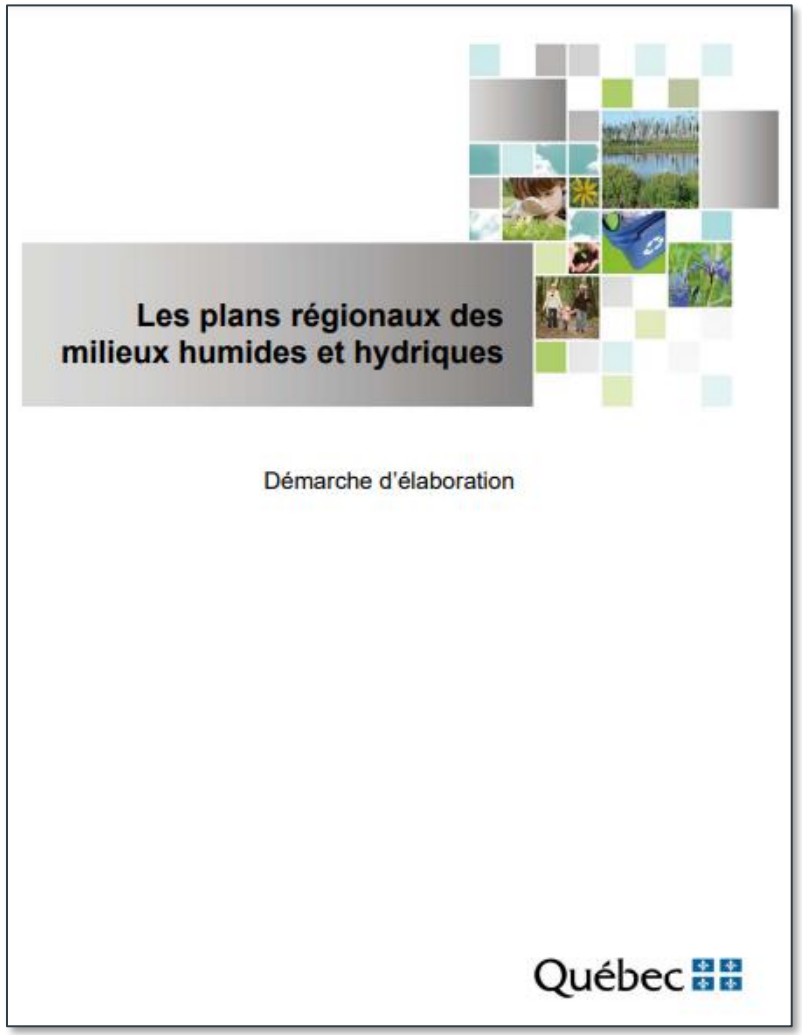

2.1 Mise en contexte du PRMHH

- Le PRMHH c'est :
  - Un document exposant une vision de la planification des milieux humides et hydriques (MHH);
  - Un plan d'action qui se veut évolutif et adaptable;
  - Une planification qui sera en concordance avec le schéma;
  - Le territoire d'application: MHH sous compétences municipales en **terres privées**.

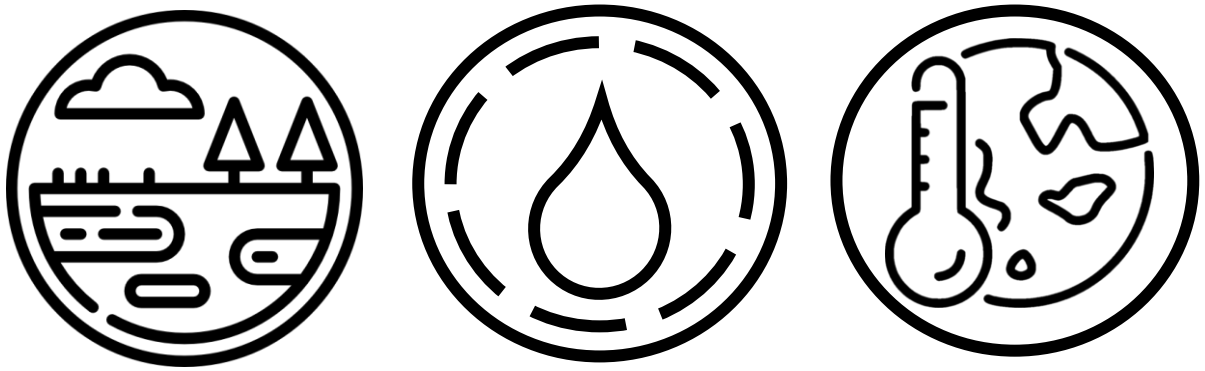

2.2 Principe du zéro perte nette

- Rôle de la MRC :
  - Prévoir dans le PRMHH les emplacements des pertes et des gains des 10 prochaines années
  - Assurer la conservation des MHH par ses outils règlementaires

2.3 Composantes du PRMHH

- Le PRMHH est un outil de planification qui inclut :
  - Un portrait des milieux humides et hydriques sous les compétences municipales (terres privées);
  - Un diagnostic du territoire : identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces des MHH, et présentation des MHH d'intérêt
  - Une identification des conflits d'usages (conservation vs zones de développement);
  - Élaboration de scénarios potentiels de conservation;
  - Les engagements de conservation, un plan d'action et un programme de suivi des actions.

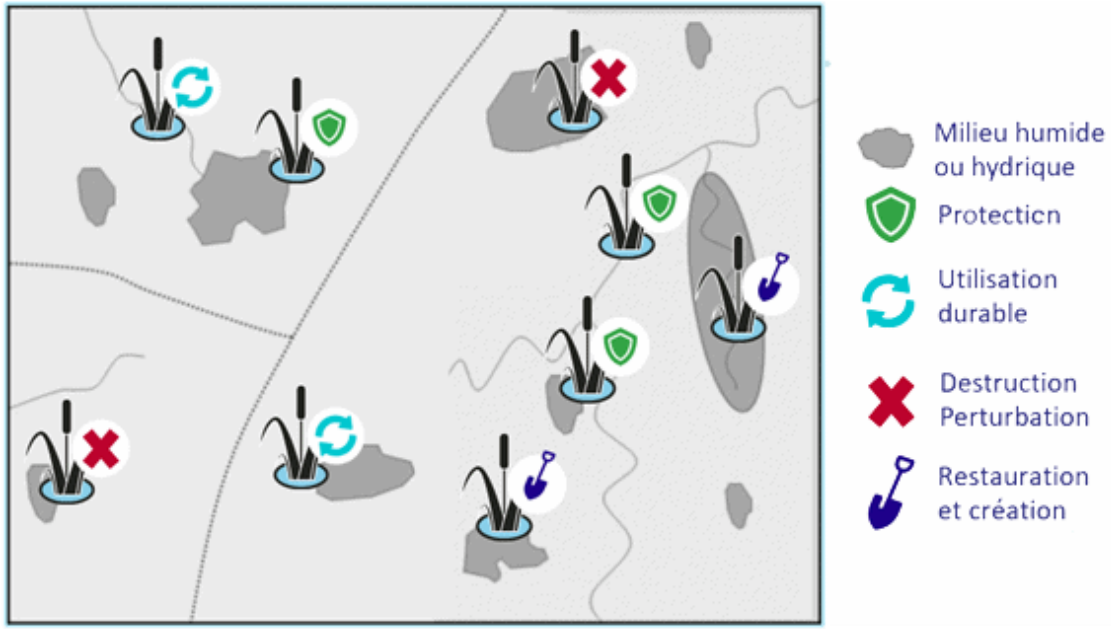

Tirée du MELCC

Démarche consultative

3

ENGLOBE

3.1 Un PRMHH travaillé de concert avec les parties prenantes

- Les municipalités locales
- Les MRC voisines
- Les organismes de bassin versant
- Les organismes environnementaux
- Les représentants économiques

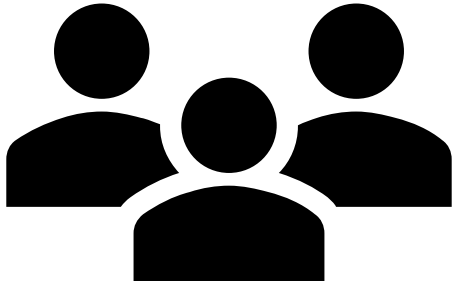

3.2 Résumé de la démarche de concertation

- Comité de suivi
- Groupes environnementaux, agroforestiers, municipaux
  - Consultation préliminaire par appels et courriels
  - Atelier de travail no.1 : Portrait et diagnostic
  - Atelier de travail no.2 : Scénarios de conservation
- Présentation du PRMHH à la population

Présentation de la stratégie de conservation

4

ENGLOBE

4.1 Territoire d'application du PRMHH et bassins versants

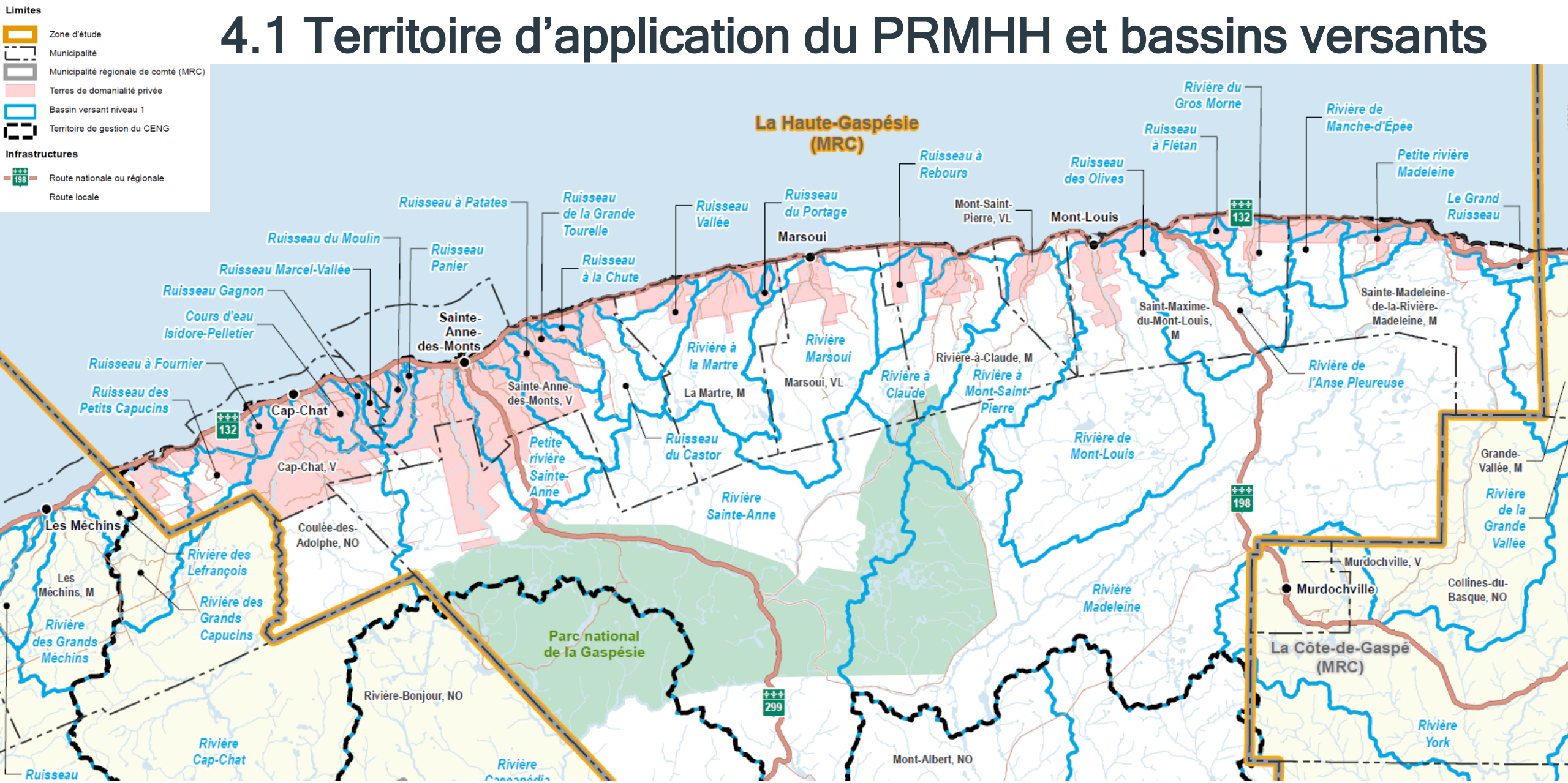

4.2 Milieux humides et hydriques

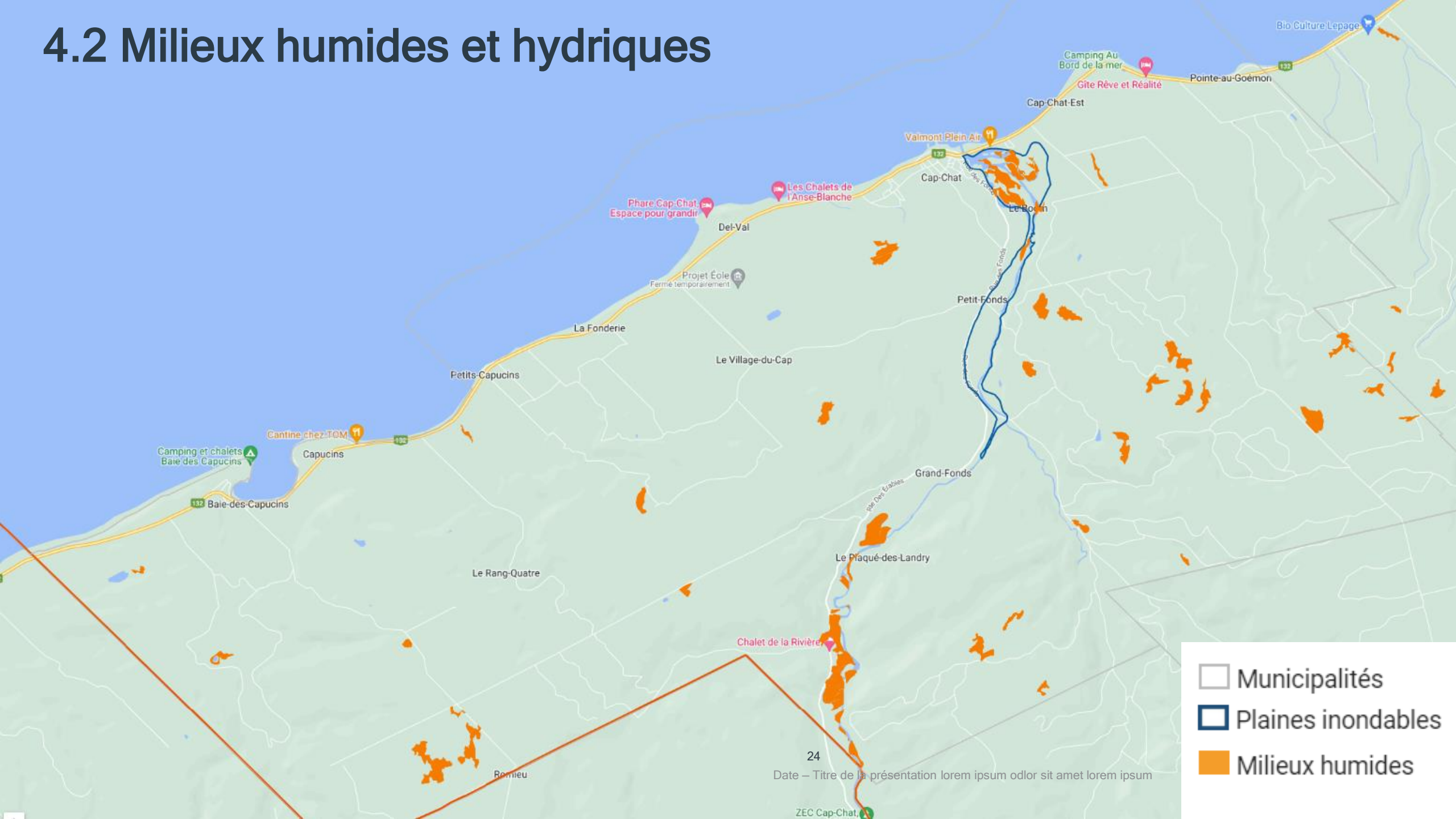

4.2 Milieux humides et hydriques

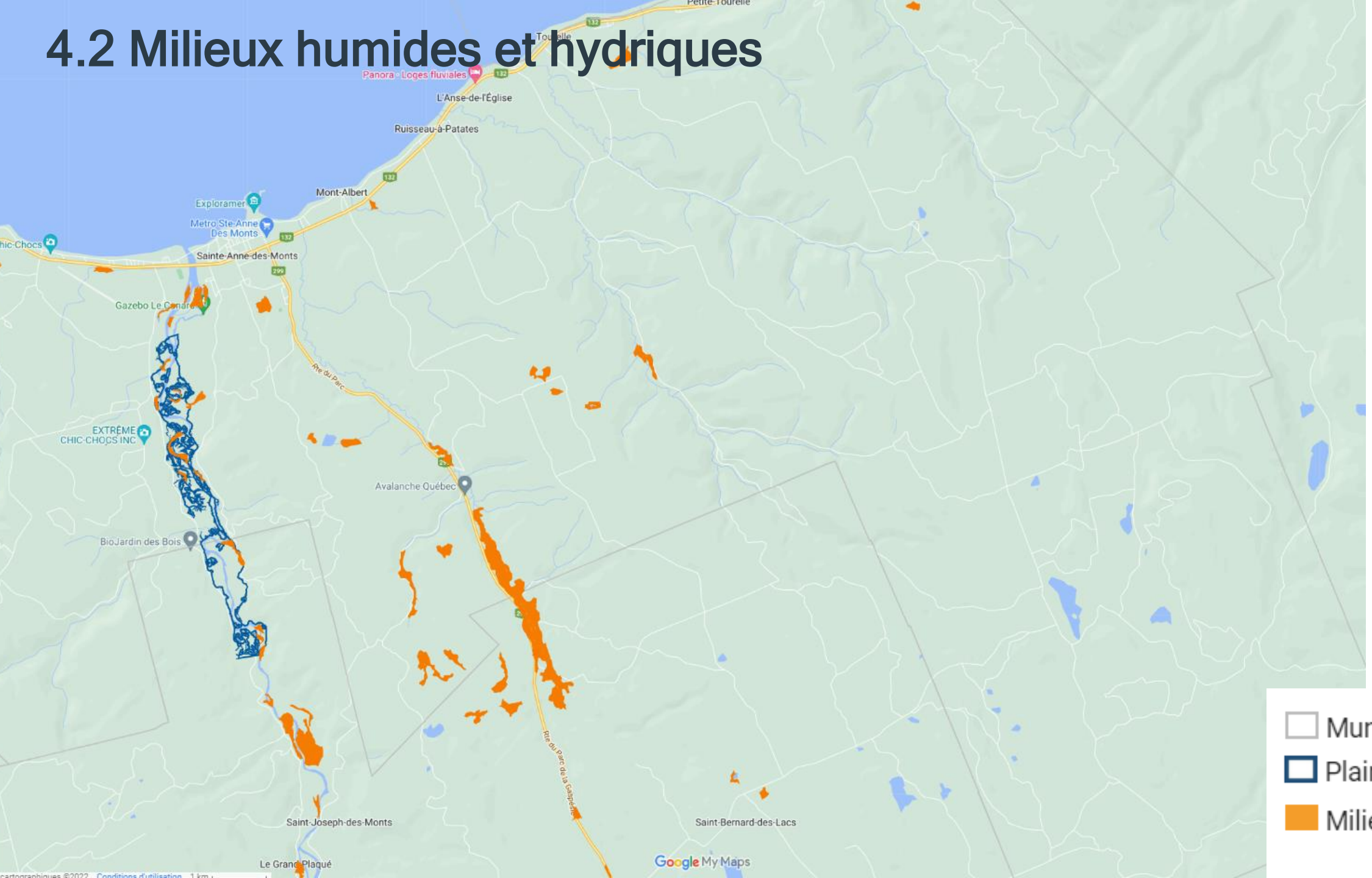

Municipalités

Plaines inondables

Milieux humides

4.2 Milieux humides et hydriques

4.2 Milieux humides et hydriques

4.3 Détermination des enjeux du territoire

- Détérioration des bandes riveraines particulièrement en milieu habité
- Installations septiques non conformes
- Manque d’informations sur les plaines inondables
- Mobilité des rivières : plusieurs rivières dynamiques
- Présence de cônes alluviaux : risques d’inondation
- Sédimentation dans les embouchures de rivières
- Érosion côtière
- Intégrité des MHH : conflit avec les activités forestières
- Libre circulation des poissons : état des ponceaux
- Changements climatiques et leurs impacts : inondations importantes dans certains secteurs reliées aux intempéries majeures

4.4 Détermination des milieux humides d'intérêt pour la conservation

Critères de sélection
Milieu humide situé dans une aire protégée actuelle
Critères du filtre grossier
Biodiversité
Milieu humide identifié par l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent
Critères du filtre fin
Biodiversité
Milieu humide contigu à une aire protégée
Milieu humide ou hydrique (et une bande de 30 m) abritant une espèce à statut particulier
Indice élevé de biodiversité selon les données du CENG
Qualité de l'eau
Rivière à saumon et milieux humides inclus dans une bande tampon de 60 m
Milieu humide situé dans une aire de protection d'une prise d'eau potable
Milieu humide inclus dans une bande tampon de 30 m dans un secteur à risque d'altération des bandes riveraines
Adaptation aux changements climatiques
Indice élevé de filtration et de rétention des crues selon les données du CENG
Indice élevé de séquestration de carbone selon les données du CENG
Rives de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion
Marais côtiers
Milieu humide situé dans une plaine inondable
Milieu humide adjacent à une rivière sujette aux inondations

4.5 Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

4.5 Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

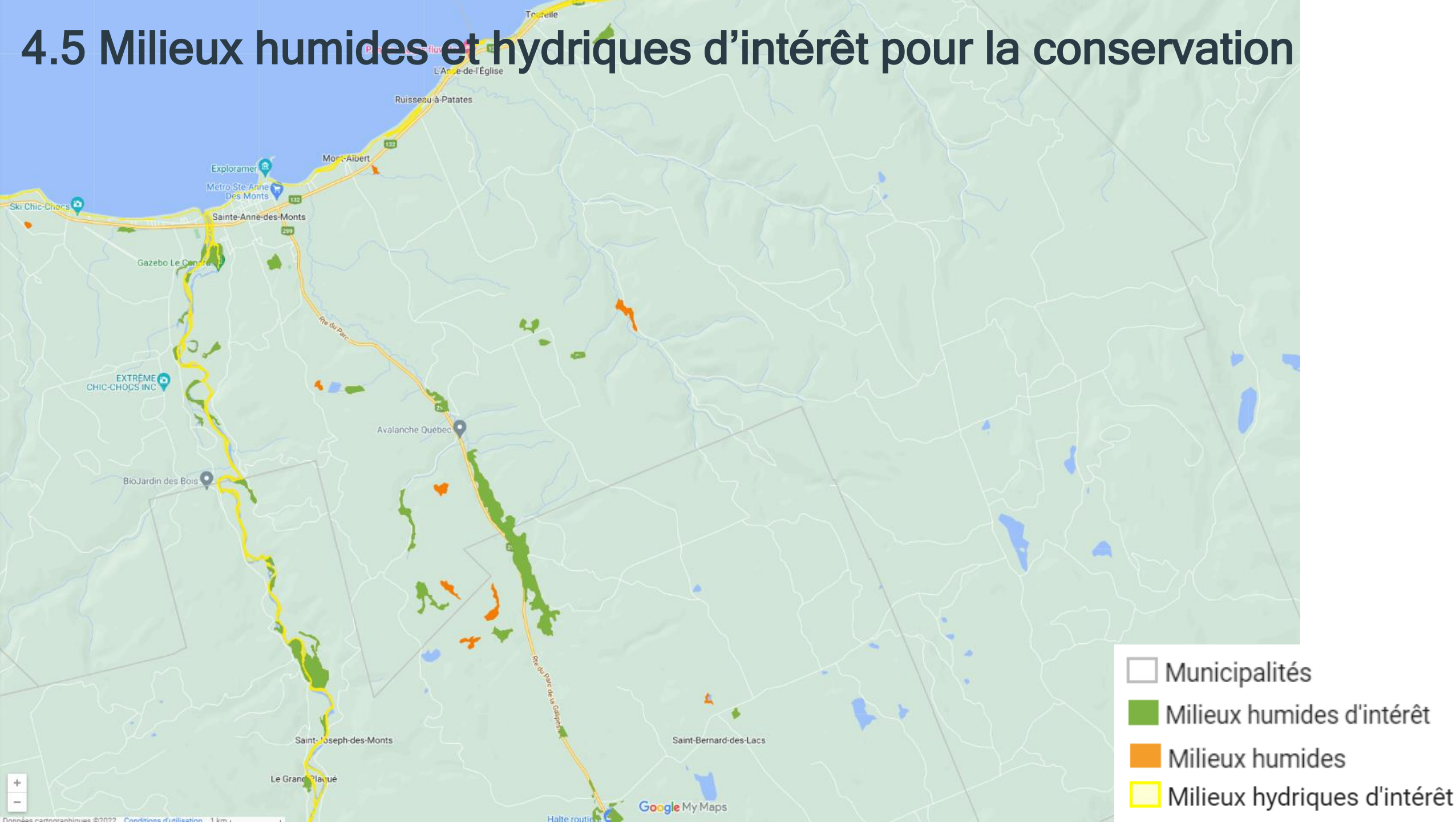

4.5 Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

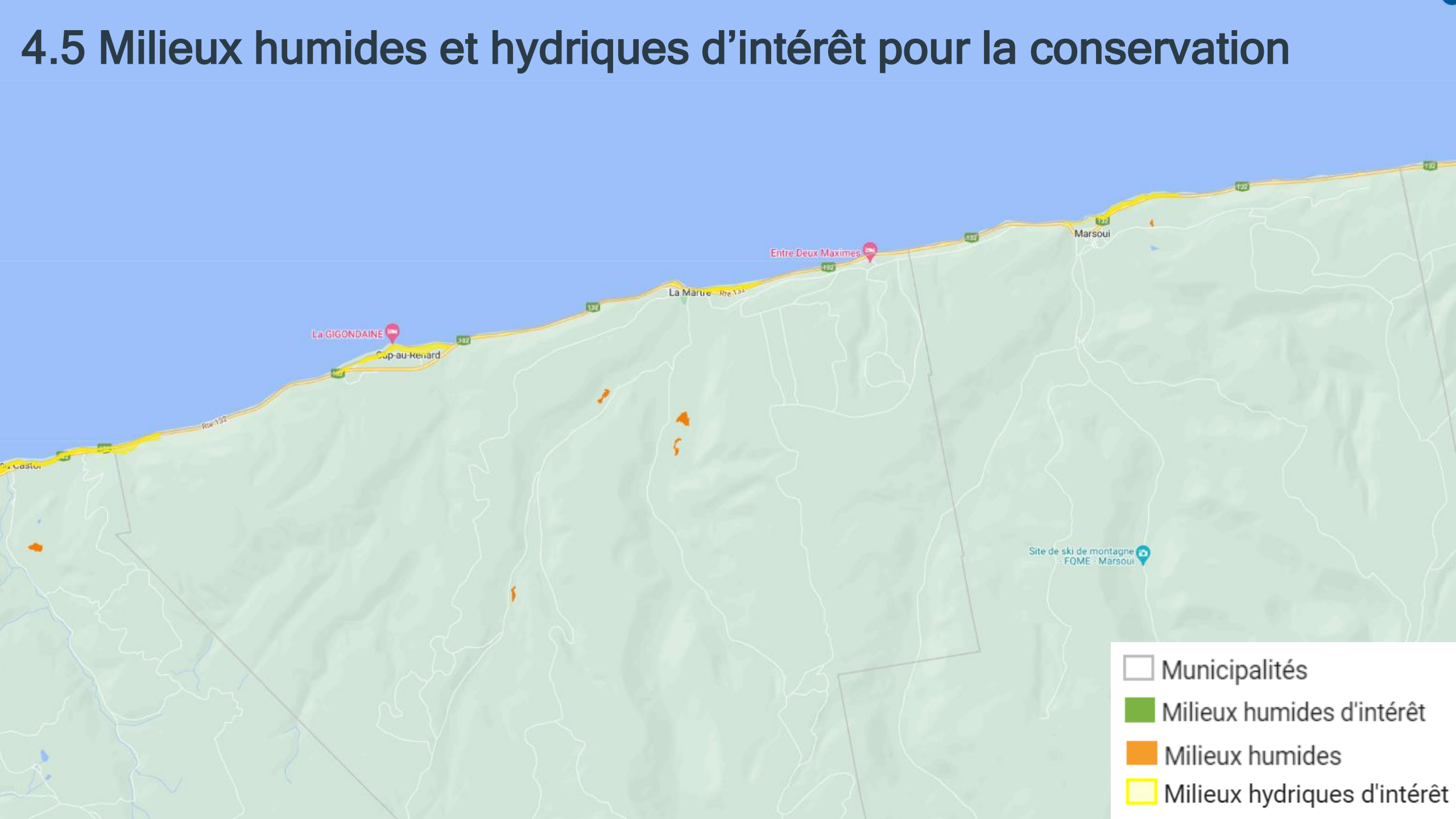

4.5 Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

4.6 Engagements de conservation

Les principes :

- Attention particulière portée aux milieux humides dans les zones inondables des rivières ;
- Prise en compte de la mobilité des rivières ;
- Considération de la problématique spécifique au territoire qu'est l'érosion côtière ;
- Lorsque conflit entre MHH et activités forestières / résidentielles / agricoles : utilisation durable
- Protection par conservation stricte proposée lorsqu'il n'y a pas de conflit apparent

4.6 Engagements de conservation

- Les engagements de conservation se basent sur une stratégie qui s'articule autour de plusieurs volets:
  - Acquisition de connaissances

    Améliorer les connaissances des milieux humides sur le territoire.

    (ex. : proposer des inventaires terrains dans les secteurs où les MHH sont moins bien connus)
  - Planification

    Proposer la protection, à différents niveau d'intensité, de mesures de protection des milieux humides par des affectations au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

    - Conservation
    - Utilisation durable

    (ex. : identification au Schéma d'aménagement et de développement de nouvelles affectations Conservation, comprenant différents niveaux de conservation)

4.6 Engagements de conservation

- Règlementation

  Ajouter des normes dans les règlements de zonage des municipalités afin de protéger les milieux humides.

- Projets de restauration des MHH

  Proposer la restauration de certains milieux humides et hydriques qui ont été détruits.

  (ex. : plaine inondable remblayée)

- Sensibilisation

  Faire des activités de sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire.

  (ex. : faire la promotion par un bulletin envoyé aux citoyens ou d'une publication d'une annonce en ligne en matière de règlementation sur les milieux humides et hydriques)

4.7 Plan d’action : l’aboutissement du PRMHH

- 4 actions de planification du territoire
- 4 actions règlementaires
- 9 actions de restauration/création
- 18 actions d’acquisition de connaissances
- 9 actions de sensibilisation

4.8 Engagements de conservation

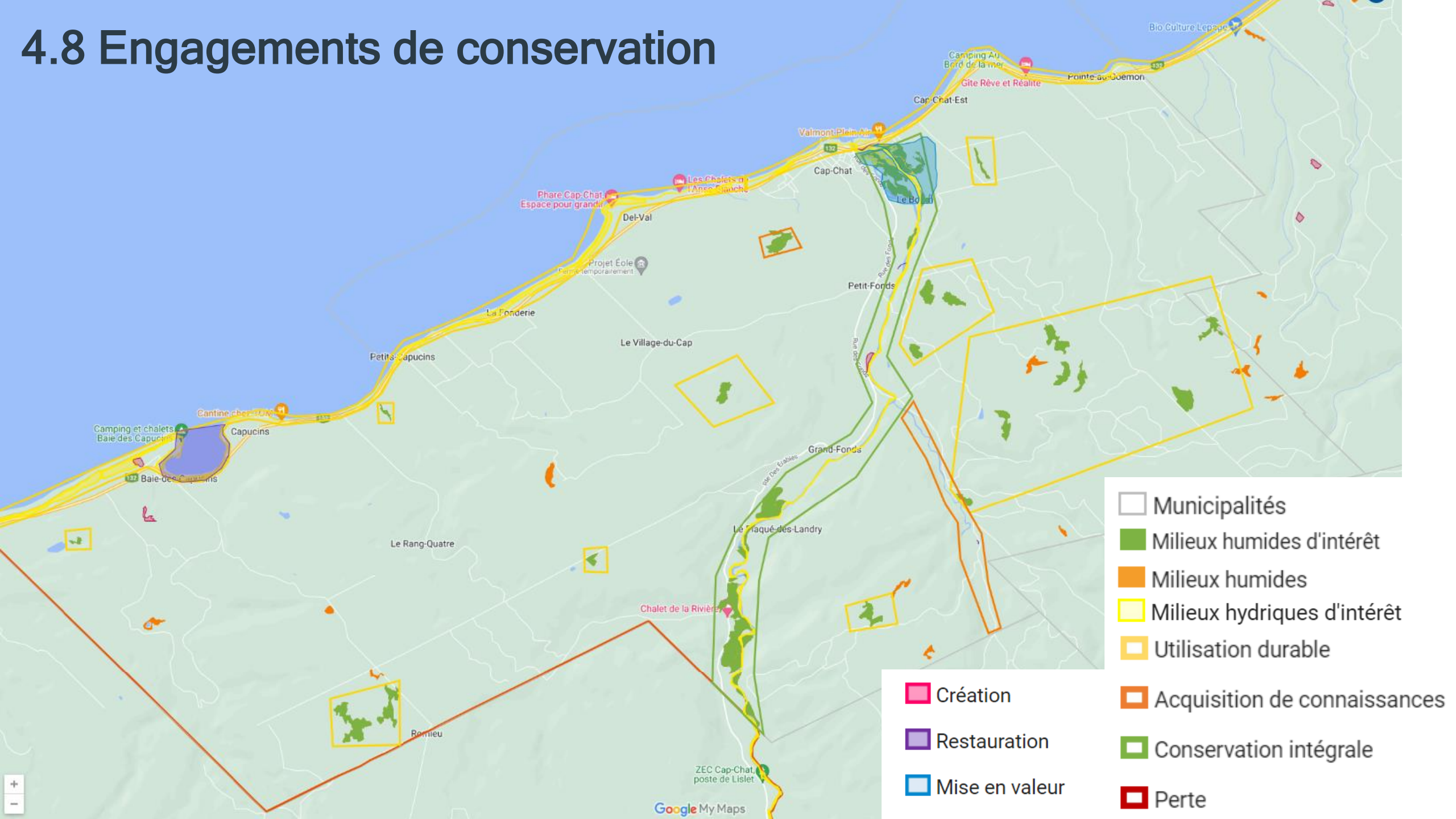

4.8 Engagements de conservation

- Municipalités
- Milieux humides d'intérêt
- Milieux humides
- Milieux hydriques d'intérêt
- Utilisation durable
- Acquisition de connaissances
- Conservation intégrale
- Perte
- Création
- Restauration
- Mise en valeur

4.8 Engagements de conservation

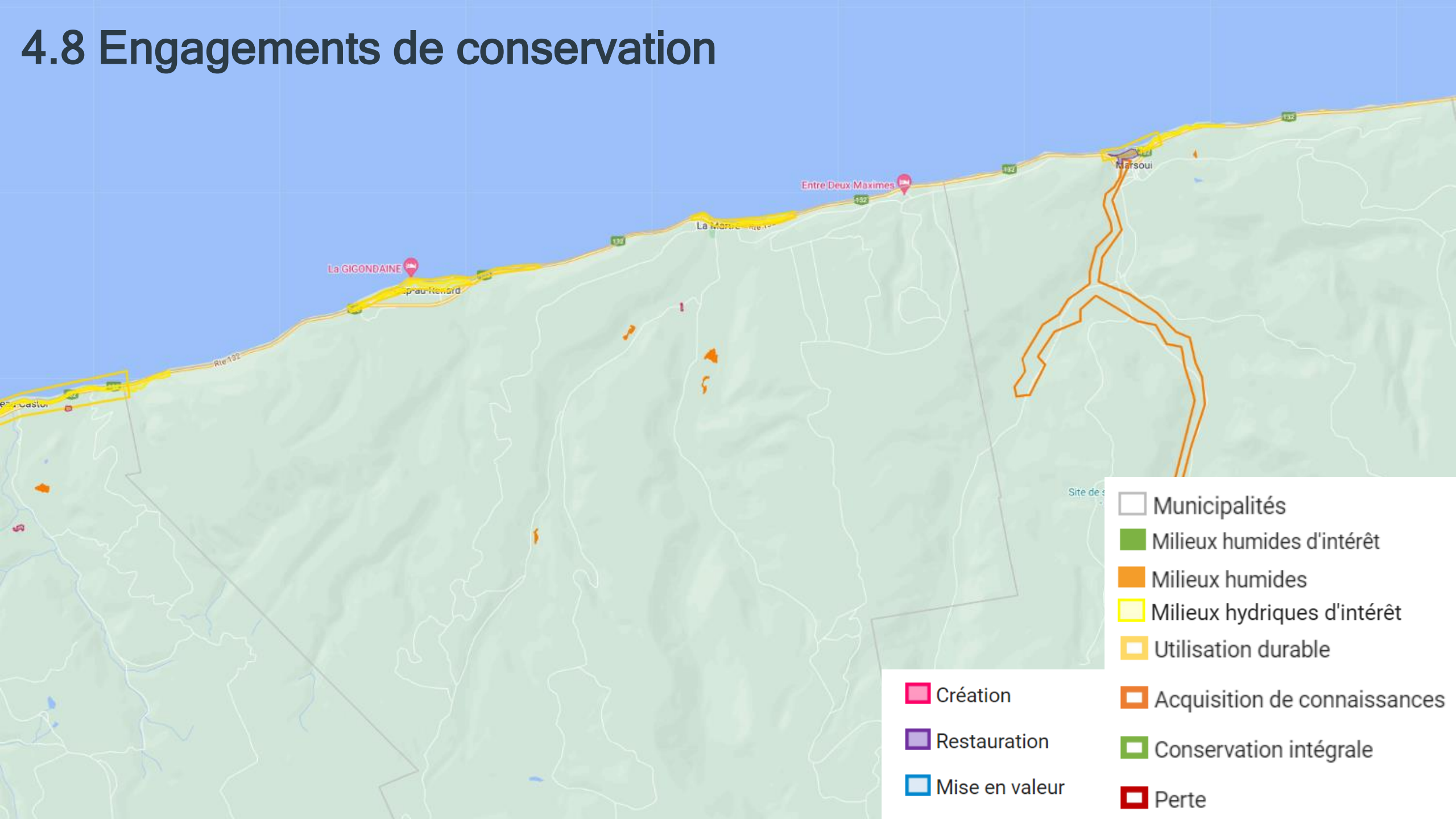

4.8 Engagements de conservation

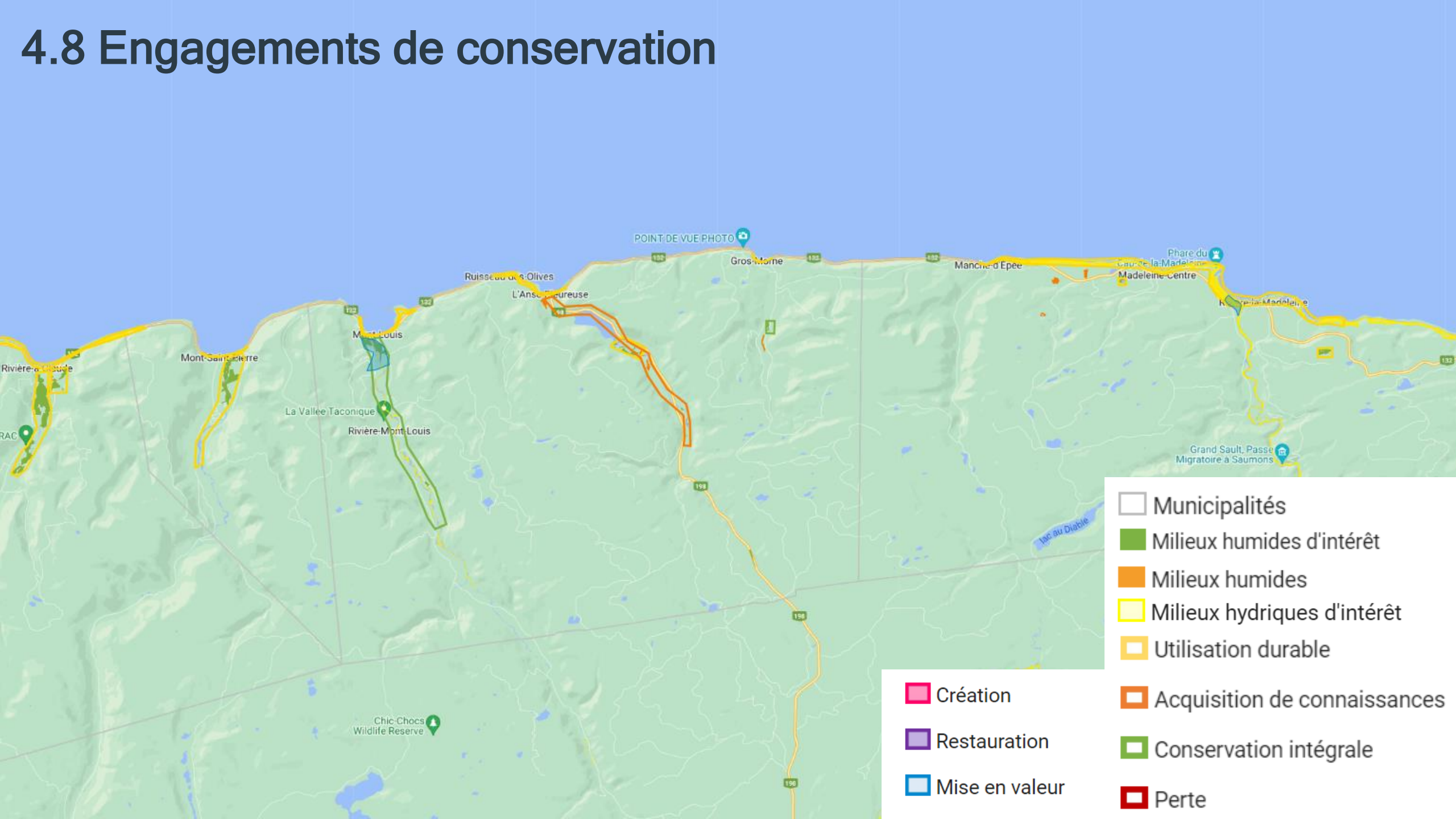

4.9 Actions de sensibilisation

Actions de sensibilisation
Sensibiliser les utilisateurs des zones inondables afin de permettre une meilleure gestion de celles-ci.
Faire connaître la notion d'espace de liberté des rivières.
Faire connaître davantage l’importance des milieux humides et hydriques et la règlementation qui y est associée.
Rappeler la règlementation sur la circulation des VTT en littoral dans les milieux sensibles.
Véhiculer l’information sur les espèces exotiques envahissantes afin d’en faciliter la reconnaissance et le signalement.
Diffuser l'information sur l’importance de la protection des bandes riveraines dans les secteurs jugés critiques.
Rappeler la règlementation provinciale en vigueur concernant les installations septiques.

4.10 Étapes à venir

- PRMHH adopté et dépôt au MELCCFP
- Analyse du MELCCFP et autres ministères
- Approbation du PRMHH et entrée en vigueur
- Programme de suivi établi

Période de questions

ENGLOBE

Merci!

MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MONTS ET MERVEILLES

ENGLOBE